

Audit Général

Plan du cours

Axe 1 : Les concepts fondamentaux de l'audit.

Axe 2 : La démarche de l'audit financier.

Axe 3 : Les techniques de l'audit financier.

Axe 4 : L'audit des achats.

Numérisation : Brahim AGRAD*

Introduction générale :

- L'audit : vient du verbe latin 'audire', écouter -> contrôler.
- L'apparition de l'audit est lié à la nécessité de contrôle afin d'éviter la survenance de différents risques.

Risque ?

1. Tout événement, tout comportement, tout situation, affectant la réalisation des objectifs.
2. Est une perte potentielle suite à un événement ou à une série d'événements internes ou externes.

Deux aspects :

- Le risque positif : représent le risque pris par l'organisation et s'accompagne avec un accroissement des résultats.
 - Le risque négatif : est par contre le risque d'avoir les résultats de l'organisation en diminution, c'est ce dernier qui intéresse le plus les dirigeants.
-
- L'audit s'est introduit dans le domaine de la gestion au début du 20^{ème} siècle, l'audit est pratiqué d'abord dans le domaine financier et comptable, puis par extension, dans les autres fonctions de l'entreprise (audit opérationnel).

Axe 1 : Les principes fondamentaux de l'audit

AGRAD*

1- Définition générale de « l'audit » :

L'audit se définit comme le processus :

- Par lequel une personne compétente et indépendante cumule et évalue les preuves sur l'information quantifiable.
- Se réfèrent à une entité économique afin de pouvoir en déterminer la correspondance avec des critères bien établis.
- Et d'en faire rapport (recommandations).

Audit : Processus méthodique, indépendant et documenté permettant d'obtenir des preuves d'audit et de les évaluer de manière objective.

Il s'attache notamment à détecter les anomalies et les risques dans les organisations et secteurs d'activités qu'il examine.

Le domaine le plus connu est l'audit comptable et financier, à savoir l'examen de la validité des états financiers émis par une entreprise.

Il existe d'autres types d'audit dans les contextes où il existe des normes et une réglementation forte.

En définitive, on peut dire que :

L'audit peut se définir comme l'émission d'une opinion motivée sur la correspondance entre un existant et un référentiel.

L'auditeur raisonne en termes :

De faits ; de causes ; de conséquences (risques) ; recommandations.

2- Caractéristiques de l'audit :

- L'audit est un examen méthodologique.
- L'audit est un examen professionnel.
- L'audit port sur des informations.
- L'expression d'une opinion motivée (sur la base de preuves).
- La référence à des critères de qualité.

3- Rôles de l'auditeur :

- Evaluer et apprécier le degré de maîtrise des risques et de la structure à travers sa politique de contrôle interne.
- Proposer des mesures d'amélioration réalistes et opérationnelles afin de permettre à la structure de mieux maîtriser ses risques et atteindre ses objectifs.

4- Qualités de l'auditeur :

-> Ce qu'est l'auditeur :

Un professionnel du traitement de l'information qui aide un manager à mieux maîtriser ses risques, à fonctionner plus efficacement, afin d'atteindre ses objectifs.

-> Ce que n'est pas l'auditeur :

Un inspecteur, un certificateur de comptes, un policier, un juge.

QUALITES :

- Intégrité.
- Objectivité – capacité d'écoute.
- Indépendance.
- Compétence.
- Esprit d'équipe.

5- Typologie d'audit (classification) :

• **L'audit contractuel et l'audit légal :**

- Audit contractuel : contrat entre un cabinet d'audit et une entreprise (client).
- Audit légal : imposé par la loi.

• **L'audit interne et l'audit externe :**

- Audit interne : Est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer.
- Audit externe : est le fait de soumettre les comptes à la vérification d'experts étrangers à l'entreprise, c'est une activité exercée par une personne étrangère.

• **L'audit de conformité :**

A pour objectif de déterminer si une entité agit en accord avec les procédures ou les réglementations établies par une autorité interne telle que la direction de l'entité, ou externe telle un organisme normalisateur (ex : normes internationales de qualité ISO)

• **L'audit de financier et l'audit opérationnel :**

- L'audit financier : opinion sur les états financiers (de synthèse), l'auditeur doit assurer de la réalité et de la qualité de l'information contenue dans les données financières.

OBJECTIFS :

Donner un avis sur la sincérité et la régularité des documents financiers.

S'assurer un respect des droits fondamentaux des investisseurs et des tiers (droit à une information objectif).

- *L'audit opérationnel* : Il s'agit alors de contrôler l'information à tous les niveaux non seulement d'un point de vue comptable et financier mais dans une approche globale des différentes fonctions de l'entreprise.

OBJECTIFS :

Apprécier les performances des fonctions de l'entreprise.

On peut alors parler l'autant d'audits que des fonctions existantes au sein de l'entreprise.

Exemple : l'audit marketing ; l'audit qualité ; l'audit informatique ; l'audit production ; l'audit ressources humaines (social) ; l'audit fiscal ; l'audit écologique...

▪ ***Les principaux champs d'investigation :***

- ***Fonction production*** : utilisation optimale des capacités ; normes de qualité ; compétences professionnelles ; gestion des stocks...
- ***Fonction investissements*** : application des critères financiers internes ; respect du plan d'investissements sur les modalités techniques et financières ; critères de développement durable (ISR : Investissement socialement responsable).
- ***Fonction Ressources Humaines*** : Formation ; accidents de travail ; relations sociales ; variété des rémunérations...
- ***Fonction commerciale*** : Rémunération des forces de ventes ; budgets de publicité ; analyse des coûts commerciaux ; frais de déplacement...
- ***Fonction système d'information*** : Sécurité / Réseaux ; pertinence des progiciels ; utilisation des NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de la Communication)..
- ***Fonction achats*** : Procédure d'appel d'offre ; respect des budgets ; mise à jour des normes qualités ; contrôle des fournisseurs...

Axe 2 : Démarche de l'audit financier

AGRAD*

L'exercice de l'activité de l'audit est basé sur ce qu'on appelle une mission d'audit.

Les missions d'audit permettent aux utilisateurs des états financiers (investisseurs ; créanciers ; actionnaires ; autres partenaires de l'entreprise) :

*-> **D'avoir une information fiable et crédible.***

L'activité d'audit s'est répandue dans le monde des affaires notamment par l'émergence (l'apparition) de cabinets d'audit.

Les principaux cabinets d'audit au niveau mondial sont :

- *Price Waterhouse Coopers.*
- *Deloitte.*
- *Ernst & Young.*
- *KPMG.*

L'audit n'est pas mené d'une manière subjective selon le « vouloir » est la disponibilité du professionnel.

Mais selon une démarche précise conformément à des normes professionnelles.

1- Les normes d'audit :

On distingue 3 types de normes :

- *Normes d'ordre général.*
- *Normes de travail.*
- *Normes de rapport.*

▪ Normes générales :

Elles relèvent de l'éthique professionnelle.

- *Indépendance.*
- *Compétence.*
- *Qualité de travail.*
- *Secret professionnel.*

▪ Normes de travail :

- *Orientation et planification de la mission.*
- *Appréciation du contrôle interne (existence des procédures).*
- *Obtention des éléments probants (constitués par des preuves).*

- Délégation et supervision.
- Documentation des travaux effectués.
- Utilisation des travaux de contrôle effectués par d'autres personnes.
- Coordination des travaux entre Co-CAC.

▪ Normes de rapport :

- Le rapport précise que la mission a été réalisée en respectant les normes de la profession.
- Le rapport intègre un graphique qui situe la mission : nom de l'entreprise ; l'origine de la normalisation ; l'exercice concerné.
- L'étendue de la mission (l'objectivité spécifique de l'audit).
- L'opinion sur les comptes annuels.

2- Processus de l'audit :

Un examen exhaustif est impossible.

Détermination des zones de risque -> Approfondissement.

En effet, l'audit des comptes d'une entreprise ne peut évidemment consister à refaire sa comptabilité.

3 Phases essentielles :

- Connaissance générale de l'entreprise.
- Evaluation du contrôle de l'entreprise.
- Examen des comptes.

1. connaissance générale de l'entreprise :

- Secteur d'activité : secteur en récession ou au contraire en expansion trop rapide.
- Visite de l'entreprise.
- L'historique.
- Organigramme.
- Unités de production.
- Problèmes techniques.
- Sous effectif des services comptables et financiers.
- Pression auprès du service comptable pour un arrête des comptes dans des délais trop courts.

Exemples de risques liés au secteur d'activité :

- dans une activité à cycle de production court, une rotation des stocks peu rapide sera un indice de l'existence d'un problème de préciation.

- Dans une activité de vente de matériel, il sera a priori anormal de ne pas avoir de provision pour garantie.

2. évaluation du contrôle interne :

Contrôle interne : est processus qui vise à assurer la maîtrise des risques de l'entreprise.

Son objectif : Est de prévenir les erreurs et les fraudes ; protéger l'intégrités des biens et des ressources ; d'assurer une gestion rationnelle et un enregistrement correct des opérations.

-> Revue de procédures et degré de respect de ces procédures.

3. l'examen des comptes :

L'auditeur doit s'assurer que :

- Toutes les opérations doivent être enregistrées (principe d'exhaustivité).
- Toutes les opérations doivent être réelles (principe de réalité).
- Principe de propriété : les actifs appartiennent à l'entité et les passifs concernant.
- Principe d'évaluation correcte : les transactions sont valorisées, lors de l'entrée dans les livres et la date de clôture.
- Principe d'enregistrement dans la bonne période (principe de spécialisation).
- Principe d'imputation correcte : enregistrement dans les bons comptes.
- Principe d'information adéquate : toute les informations financières doivent être accompagnées des explications nécessaires et suffisantes à son utilisation par des destinataires (les annexes).

Axe 3 : Les techniques d'audit financier

AGRAD*

1- Principe général de l'audit financier :

- S'assurer que les documents comptables traduisent la situation financière de l'entreprise.
- S'assurer de la réalité et de la qualité de l'information contenue dans ces documents.

Information fiable - Image fidèle

Condition : Respect des règles (principes) comptables.

2- Terminologie de l'audit financier :

- **ANOMALIE :**

Information financière erronée due à une erreur ou une fraude.

- **ERREUR :**

Inexactitude involontaire contenue dans les états financiers.

- **FRAUDE :**

Acte volontaire commis par une ou plusieurs personnes faisant partie de la direction, des employés ou des tiers, qui aboutit à des états financiers erronés.

- **DEFICIENCES MAJEURS :**

Insuffisances du contrôle interne pouvant avoir des répercussions significatives sur les états financiers.

(Ex : enregistrer les écritures comptables sans pièces justificatives).

- **ELEMENTS PROBANTS :**

Information obtenues par l'auditeur pour aboutir à des conclusions sur lesquelles son opinion est fondée : documents justificatives.

3- Terminologie de l'audit financier :

3.1 Objectifs fondamentaux :

- **Régularité :**

Est la conformité à la réglementation : règles comptables de formes, de présentation ou d'évaluation.

- **Sincérité :**

Documents financiers sincères : établis par un professionnel, indépendant, la bonne foi...

3.2 Objectifs particuliers :

-> La détection des fraudes :

Elle consiste à découvrir toutes :

- Les malhonnêtetés dont pourrait se rendre responsables les salariés de l'entreprise, les détournements effectués à des fins personnelles résultant d'une faiblesse du contrôle interne ;
- Les irrégularités dont pourrait se rendre coupable un directeur en établissement des documents financiers.

-> L'amélioration de la gestion :

Une des conséquences possibles de l'audit est l'amélioration générale des procédures de la société.

Cette amélioration est une conséquence et non pas une finalité.

4- La préparation de la mission :

4.1 Contexte :

Le client : (il n'est pas possible ni souhaitable d'accepter toutes formes de clients => Sélection [Règles comptables s'elles sont respectées]).

Un mauvais client fait courir des risques élevés.

4.1.1 Lettre d'engagement (de mission) :

C'est un document signé par un cabinet d'audit et d'entreprise (client), il doit être clair et définir les travaux à réaliser de façon précise.

4.1.2 La constitution de l'équipe :

- Directeur de mission : l'associé fournit aux clients les rapports sur les audits effectués et les résultats obtenus (opinion).
- Chef de mission (Senior) : il dirige au jour le jour le travail de l'équipe de l'audit dont il a la responsabilité.
- Assistants (Juniors) : exécution du travail confié.

5- L'examen analytique :

5.1 Objectifs de l'examen analytique (des comptes de l'entreprise) :

Il est défini comme un ensemble de techniques visant à :

- *Faire des comparaisons entre les données figurant dans les états de synthèse et les données antérieurs et prévisionnelles de l'entreprise (comparaison dans le temps).*
- *Faire des comparaisons entre les états de synthèse de l'entité et des données d'entreprises similaires (comparaison dans l'espace).*
- *Analyser les fluctuations et les tendances.*
- *Etudier et analyser les éléments ressortant de ces comparaisons.*

5.2 Etapes préalables à l'examen des comptes :

- *Comprendre l'activité du client et le fonctionnement de son entreprise à travers sa structure.*
- *Analyse des facteurs liés à la politique générale : comparer les orientations stratégiques qui doivent se refléter dans les comptes.*

5.3 Quelques aspects de l'examen analytique :

Mettre en évidence les risques :

- *De sous-activité.*
- *De sur-stockage.*
- *D'endettement excessif.*
- *De crédit client.*
- *Forte dépendance de fournisseurs ou de clients.*

5.4 Les principaux outils de l'examen analytique des comptes :

L'auditeur fait appel à :

5.4.1 - Les outils de confirmation « de circulation » (externe) :

Procédure visant à obtenir et à évaluer des éléments probants de source externe à l'entité à partir d'une communication directe avec un tiers.

Exemple : Demander confirmation des soldes auprès des banques, des fournisseurs, des organismes sociaux...

5.4.2 - Outils de contrôle physique :

Inventaire : L'auditeur examine la réalité physique des éléments d'actif (observation physique).

Exemple : VMP ; Valeurs Mobilières de Placement

Obtenir la preuve de l'existence physique des titres de placement. Apprécier le bien fondé pour la société, de réaliser de telles opérations en relation avec sa situation financière (excédant de trésorerie).

Vérifier le cas échéant, que la société a bien constitué les provisions suffisantes pour faire face aux dépréciations financières de ces valeurs.

5.4.3 Outils de contrôle comptable :

- > Séquence numérique des facteurs.
- > Rapprochement des documents.
 - Entre bon d'achat, de réception et la facture.
 - Rapprochement bancaire.

5.4.4 Autres techniques :

a. Revue de vraisemblance ;

Examen unique d'informations pour identifier celles qui sont, a priori, anormales.

Exemples :

- Compte client sans nom.
- Solde débiteur d'un compte ordinairement créditeur.
- Libellé incohérent.

Limite :

Ne permet d'expliquer que les anomalies flagrantes.

b. Comparaison des données absolues ;

c. Comparaison des données relatives ; (...analyse par les ratios).

d. Analyse des tendances :

Application des analyses décrites précédemment mais sur des périodes plus longues pour essayer d'en tirer des règles plus

précises sur les relations qui existent entre des données utilisées.

Exemple :

Analyser la progression des ventes sur plusieurs exercices pour déterminer un taux de progression normal.

e. Le sondage :

Tenu d'une obligation de moyen, et non de résultat, l'auditeur n'a pas à vérifier toutes les opérations qui relèvent du champ de ses missions, ni à rechercher systématiquement toutes les erreurs et irrégularités qu'elles pourraient commettre.

Le technique de sondage consiste à contrôler une partie limitée d'un ensemble d'éléments.

6- Commissariat aux comptes :

L'audit légal ou CAC est un contrôle externe obligatoire des SA et des SARL dont le chiffre d'affaires dépasse 50MMAD Exercé par les CAC.

La ou les CAC sont nommées pour trois exercices par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les CAC certifient que le CPC et le bilan sont sincères et réguliers et donnent une image fidèle de l'entreprise.

Lorsque la mission est achevée, l'auditeur formule son opinion sur la régularité, la sincérité.

En définitive, l'opinion s'exprime sous la forme :

- **D'une certification pure et simple.**
- **D'une certification avec réserve.**
- **Ou d'un refus de certification pour désaccord avec les dirigeants ou en raison de difficultés ayant empêché l'auditeur d'accomplir correctement sa mission.**

La crédibilité de cette opinion dépend à la fois de la compétence de l'auditeur et de son indépendance par rapport aux dirigeants de l'entreprise dont il contrôle les comptes et sa capacité de découvrir les anomalies, voire des infractions dans la comptabilité de l'entreprise auditée.

Exemple 1 :

Les états de synthèse de la société X au terme de l'exercice précédent ont été audités par un autre auditeur dont le rapport en date du JJ/MM/AAAA exprime une opinion avec réserve du fait de l'insuffisance de provisions pour créances douteuses.

Les créances évoquées ci-dessus étaient toujours impayées au terme du présent exercice et aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes.

En conséquence les prévisions pour créances douteuses pour cet exercice et le précédent devraient être augmentées de X Dh et le bénéfice net pour l'exercice précédent, ainsi que la situation nette au JJ/MM/AAAA devraient être réduits de X Dh ;

Exemple 2 :

L'état des informations complémentaires (ETIC) joint aux états de synthèse de votre société ne comprend pas toutes les informations prévues par le plan comptable marocain et nécessaires à la compréhension des comptes.

Il a été omis de mentionner, notamment, le contenu des immobilisations incorporelles et financières, lesquelles représentent plus de 25% du total du bilan.

Axe 4 : L'audit des achats

AGRAD*

1- Rôle de la fonction Achats :

La fonction achats est la fonction chargée de l'acquisition des biens (matériels, matières, marchandises et fournitures...) ou services nécessaires au fonctionnement de toute l'entreprise.

Avant d'acheter, on doit répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi acheter ? (l'existence d'un besoin).
- Quoi acheter ? (matières premières, matériels...).
- Quand acheter ? (cadence d'achat).
- Comment acheter ? (Processus d'achat).

2- Les services intervenants dans le processus d'achats :

- **Services « Initiateurs »** : émettent des demandes d'achat.
- **Services « Achats »** : Il établit les bons de commande sur la base des demandes d'achat, Il négocie les prix, choisit les fournisseurs et surveille les délais de livraison.
- **Services « Réception »** : s'assure de la conformité de la livraison avec la commande (quantité et qualité).
- **Service « Stocks »** : il reçoit la marchandise du service « Réception » et procède aux enregistrements permettant un suivi quantitatif.
- **Service « Comptable »** : enregistre les factures après leur approbation.
- **Service « Trésorerie »** : règle les factures en s'assurant de leur approbation par les personnes compétentes.

3- Normes à respecter :

- Toute achat doit correspondre à un besoin réel ;
- Une DA (demande d'achat) est systématiquement émise par un responsable autorisé ;
- Une DA est valorisée et fait référence à un budget ou à une autorisation de dépense ;
- Les DA sont classées en attente de réception et un suivi est effectué.

4- Les principaux axes de l'audit de la fonction achats :

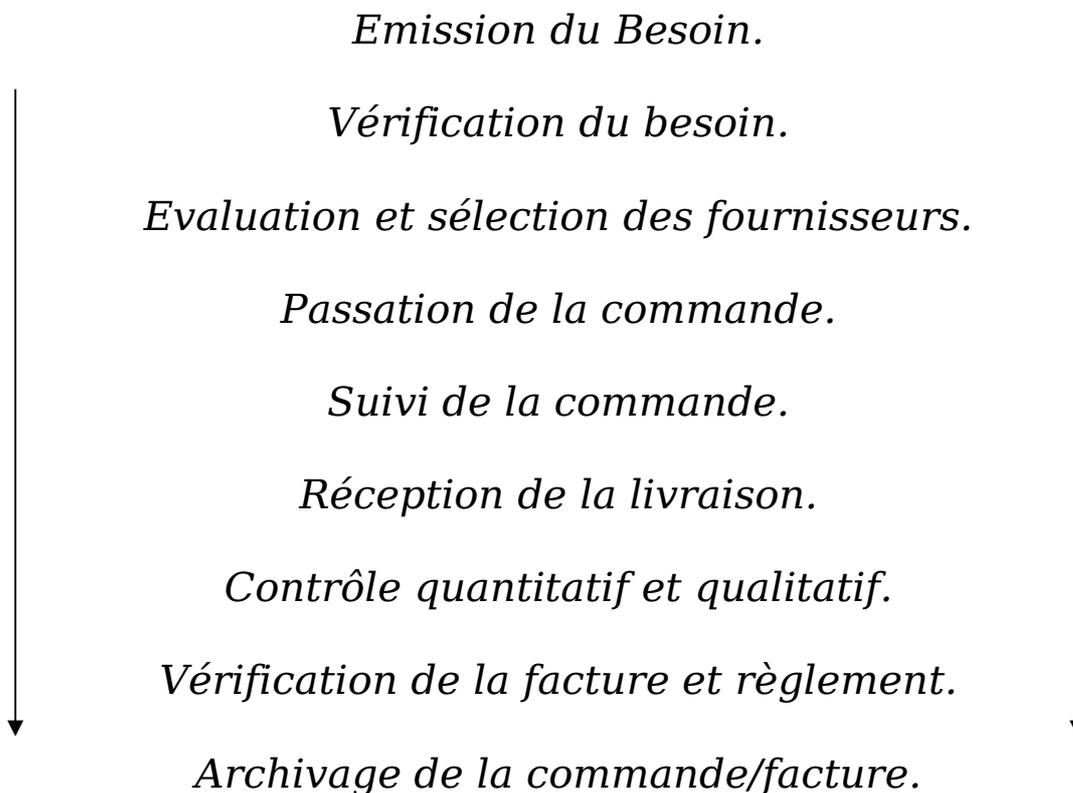
- L'organisation de la fonction achats.

- *La typologie des achats et les enjeux économiques.*
- *Montant des achats / CA.*
- *L'évaluation de la quantité du contrôle interne.*
- *Montant réel des achats / Montant prévu.*
- *% de délai de livraison non respectés.*
- *% des commandes passées en urgence.*
- *Délai moyen de traitement d'une commande.*
- *Nombre de dossiers litigieux.*
- *Qualité des relations avec les autres fonctions.*

5- Identifications des risques :

- *Besoins inexistantes et mal définis.*
- *Ressources achetées non justifiées.*
- *Externalisation injustifiée.*
- *Délégation de pouvoirs non respectées.*
- *Fournisseurs non homologués*.*
- *Non mise en concurrence (des fournisseurs).*
- *Technicité insuffisante des acheteurs.*
- *Vol détournement et enrichissement personnel.*
- *Avances aux fournisseurs non récupérées.*
- *Double paiement non détecté...*

6- Exemple de procédure d'achat :



Etude de cas n°1 :

Mr KARIMI CAC de la société AGAPLAST dont le président est son oncle TALIBI.

AGAPLAST prépare une offre à un donneur d'ordre (Entreprise MAROPLAST). Afin d'assurer de la fiabilité des comptes d'AGAPLAST, l'entreprise MAROPLAST a demandé un rapport d'audit des comptes.

A cet effet, TALIBI a demandé au cabinet de Monsieur KARIMI d'établir un rapport détaillé des comptes de l'entreprise AGAPLAST présentés au 31-12-2010.

Le montant du contrat est important, il s'agit d'un très gros marché et par conséquent le PDG a proposé une rémunération non seulement selon un honoraire fixe, mais avec une prime substantielle si le donneur d'ordre maintenait ses commandes.

Monsieur KARIMI qui vient de créer son cabinet, ne dispose pas de personnel suffisant à une mission de cette taille, d'autant plus que la mission doit être accompli dans un délai très court (une semaine).

Dans cette situation, KARIMI a essayé de demander de l'aide auprès de ces confrères sans vain. Il a donc décidé d'embaucher un étudiant Master « Audit et Contrôle de Gestion » afin d'effectuer cette mission.

KARIMI a expliqué à l'étudiant ZAKI les travaux essentiels que l'on effectue en termes de vérification, de pointage de la balance et d'analyse du contenu des états.

Une semaine plus tard, l'étudiant ZAKI est revenue en expliquant à monsieur KARIMI que les états financiers étaient correctes, suite à la vérification du bilan et du compte de produits et charges.

Ces deux documents ne laissent pas apparaître d'éléments suspects. Mr KARIMI a donc établi un rapport sans réserve.

QUESTION :

Pourquoi les normes de l'audit ne sont été respectées ?

- L'existence des liens familiaux entre le CAC et le PDG de la société, mise en question le principe d'indépendance.
- L'octroi des primes au CAC est interdit.
- L'absence des moyens (influence le rapport d'audit).

- L'auditeur a une obligation de moyens et non pas de résultats.
- L'absence de planification et la démarche d'audit.
- Manque au niveau des informations (annexes...).

Etude de cas n°2 :

Monsieur HAFIDI vient d'être nommé auditeur junior dans la société d'audit K2M situé à Agadir. Il a pour première d'audit comptable et financier de l'entreprise AGAMAT. Le responsable financier de cette dernière lui a fait parvenir les documents comptables de l'exercice 2010 et ceux de 2009. HAFIDI a préparé le tableau suivant (tableau ci-dessous) et se prépare à rédiger un rapport préliminaire à l'attention de son directeur de mission.

<i>Eléments :</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
<u>Actif immobilisé :</u>		
Immobilisation corp.	3.000	4.000
Immobilisation fin. (T.P)		
<u>Actif circulant :</u>		
Clients.	500	900
Provisions.	40	40
Stocks.	1.500	1.400
<u>Trésorerie - Actif :</u>		
Banque.	600	200
Capital.	2.000	2.000
Réserves.	900	1.260
<i>Dettes auprès des établissements de crédit.</i>	<i>400</i>	<i>700</i>
<i>Fournisseurs.</i>	<i>500</i>	<i>400</i>
<u>CPC :</u>		
Ventes.	9.000	9.900
Achats.	6.700	8.200
Frais généraux.	1.590	1.734
Dotations aux amortissements.	300	300
Intérêts.	60	40
Résultats.	180	370

QUESTION :

Dégager les principales incohérences et anomalies.